



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ouverture au remboursement du soutien-gorge de mastectomie

Question écrite n° 44512

Texte de la question

Mme Audrey Dufeu interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'ouverture au remboursement des soutiens-gorge de mastectomie. Chaque année, un peu moins de 50 000 femmes sont touchées par un cancer du sein. Près de 20 000 d'entre elles vont subir une mastectomie, opération qui consiste à retirer le sein dans lequel se trouve la tumeur. À la suite de ces opérations, les femmes doivent porter, au moins pour quelques semaines, un soutien-gorge post-opératoire adapté. Ces dispositifs médicaux permettent une meilleure cicatrisation à la suite de l'opération et participent à l'amélioration de la qualité des soins. Actuellement, ces soutiens-gorge ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie. Aussi, elle lui demande si la sécurité sociale pourrait prendre en charge les brassières de mastectomie post-opératoires délivrées sur ordonnance à la suite d'une mastectomie dans le cadre de la prise en charge du cancer du sein.

Données clés

Auteur : [Mme Audrey Dufeu](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44512

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er mars 2022](#), page 1273

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)